



Syndicat National de la DGFIP-FORCE OUVRIERE
Section de la Haute Loire
17, rue des moulins – BP351
43012 LE PUY EN VELAY CEDEX
fo.ddfip43@dgfip.finances.gouv.fr
Site local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/043/>

Compte rendu audioconférence DDFIP du 30/10/2020

Celle -ci a eu lieu à 9h en présence de :

- MMES EXERTIER et CROIZIER pour la DDFIP
- Les représentants des personnels FO-DGFIP, CGT-FIP et SOLIDAIRES -FIP
- Corinne FERELLE, secrétaire-animatrice du CHS-CT
- Ludovic THIEBAUT, ISST
- Dr Hélène GUILLAUME, médecin de prévention

L'audioconférence a été convoquée ce vendredi 30 octobre 2020, premier jour du deuxième confinement suite au contexte sanitaire dû au COVID

Mme EXERTIER, directrice par intérim, souhaitait informer et préciser les consignes applicables dans notre administration et plus précisément au plan local.

Elle a commencé par nous informer que suite aux annonces du gouvernement, les services publics se doivent d'être exemplaires et la DGFIP ne doit pas déroger à la règle.

La maladie est présente dans le département y compris dans nos services. Le nombre de cas positifs recensés sur les 5 derniers jours est de 11 et en ce moment 9 agents sont placés en septaine. Cela amène un certain nombre d'aménagements dans l'exercice de nos missions mais le Plan de Continuité de l'Activité (PCA) n'est pas activé. Toutes les missions doivent donc être menées à bien sans exception.

FO-DGFIP 43 a rappelé que les services publics sont plus que jamais nécessaires dans le fonctionnement du pays. C'est pourquoi, il est indispensable que les réformes concernant la réorganisation de notre réseau soient retirées ou tout du moins suspendues.

La Direction nous a informés que malgré ce contexte sanitaire, les réformes se poursuivront ce que **FO-DGFIP 43** dénonce fermement.

L'accueil des usagers se fera uniquement sur rendez-vous sachant qu'aucune justification pour nous rendre visite n'est prévue sur l'attestation de sortie dérogatoire.

FO-DGFIP 43 a demandé à ce qu'une communication claire sur le sujet soit faite. En effet, le gouvernement a annoncé que les services publics seraient ouverts. Cependant, en arrivant devant la porte de nos services, les usagers ne pourront que constater que les portes sont fermées. Même si les rendez-vous permettent un accès à nos services, la nuance doit être précisée à la population par un biais plus large qu'une affiche sur les portes des centres.

Le télétravail doit devenir la règle. Pour cela, plusieurs personnes sont ou seront équipées pour du télétravail 5 jours sur 5. 74 ordinateurs portables étaient déjà déployés auparavant, 35 ont été déployés cette semaine. Il reste 2 ordinateurs portables, 20 microportables mais aussi 30 ordinateurs fixes Tiny (sachant que ces derniers nécessitent qu'ils soient reliés par un câble Ethernet à la connexion Internet). Les personnes vulnérables sont celles qui sont privilégiées mais les missions doivent aussi être compatibles. Tout est étudié au cas par cas et avec l'approbation du médecin de prévention. **Les personnes qui seraient vulnérables et qui**

n'étaient pas signalées au 1^{er} confinement doivent se signaler rapidement auprès soit de la Direction soit auprès du médecin de prévention (mail à privilégier).

FO-DGFIP 43 a rappelé que la Direction devrait rester vigilante quant à la mise en place du télétravail et accompagner au mieux les télétravailleurs pour éviter les risques psycho-sociaux. La Direction a répondu que les chefs de service devraient porter une attention régulière aux télétravailleurs. Cela devrait éviter l'isolement de ces derniers. L'assistante sociale est aussi joignable pour les personnes qui en ressentiraient le besoin.

Les ASA sont encore d'actualité mais devraient être résiduelles puisque utilisées pour 3 cas :

- suspicion de cas contact
- personnes vulnérables pour qui le télétravail ne peut pas être mis en place
- parent devant garder son enfant suite à la fermeture de l'établissement de garde ou scolaire

Là encore, tout sera étudié au cas par cas.

Concernant les déplacements au travail, les agents ayant des cartes professionnelles sont invités à s'en servir. Sinon, des modèles d'attestations seront envoyées aux chefs de services afin qu'ils les délivrent de façon nominative à leurs agents.

FO-DGFIP 43 a attiré l'attention sur le fait que beaucoup d'agents n'ont pas de carte professionnelle et qu'il serait bon pour l'avenir qu'un rappel soit fait afin que chaque agent puisse en avoir une.

Des masques tissus ont été commandés par la préfecture suite au retrait des masques DIM qui sont à priori non conformes. La Direction a fait une commande, en parallèle, de 1500 masques tissus homologués à élastiques. Ces derniers sont lavables 40 fois et seront distribués au nombre de 5 par agent dans une quinzaine de jours.

Il reste très peu de stocks de masques chirurgicaux ; ils sont réservés aux personnes vulnérables ou aux prescriptions du médecin de prévention. Un réapprovisionnement est à prévoir.

Les gestes barrières sont plus que jamais à effectuer. Il est rappelé que les pauses conviviales sont interdites. Des plannings peuvent être mis en place concernant les pauses méridiennes pour les salles de restauration.

Concernant la restauration collective, le RIA du Puy en Velay sera ouvert durant le confinement. Il est accessible de 11h15 à 14h15. Les agents doivent se répartir sur toute la plage horaire afin d'éviter que tout le monde se restaure au même moment et donc que le virus circule. Les périphériques seront tous filmés et un système de sondage/réservation sera bientôt mis en place pour leur permettre de gérer les stocks de denrées.

Le médecin de prévention attire notre attention sur l'utilisation des copieurs ou imprimantes. Il est recommandé d'utiliser un crayon ou un stylet pour appuyer sur les touches afin d'éviter la circulation du virus.

FO-DGFIP 43 a alerté la Direction par rapport à des agents équipés d'un téléphone pour deux voire plusieurs agents. Il est difficile de désinfecter le combiné après chaque utilisation.

La Direction recommande que le téléphone soit utilisé par demi-journées par les agents en attendant de trouver une solution.

Les professions nomades telles que les huissiers doivent se déplacer le moins possible sauf pour les géomètres qui sont amenés à ne pas rencontrer de public.

Enfin, concernant la rentrée scolaire, un aménagement horaire est accordé pour les personnes déposant leur enfant à 10 heures. L'anomalie sera à corriger en temps non comptabilisé sur SIRHIUS.

Les représentants FO-DGFIP 43 : Jérémie FOLL, Stéphanie BENOIT, Robert GAGNE, Jocelyne LIMAGNE